

RÈGLEMENT DU JEU « DRIVE WIN »

ARTICLE 1 – Société Organisatrice

La société AUCHAN France (ci-après « l'Organisateur »), société anonyme dont le siège social est situé au 200, rue de la Recherche, CS 10636 Villeneuve d'Ascq 59656, au capital de 56 882 160 € - RCS Lille B 410 409 460 organise à partir du mercredi 14 janvier 2015 8H30 jusqu'au mardi 3 février 2015 20H00, un jeu avec obligation d'achat, intitulé «DRIVE WIN » (ci-après « le Jeu »).

ARTICLE 2 – Qui peut participer ?

Peuvent participer à ce Jeu toutes les personnes résidant en France métropolitaine, Corse comprise, et en Belgique à l'exclusion du personnel de l'Organisateur, et des personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu, de même que leurs familles (même adresse postale).

Tout participant devra être majeur et ne pas être en incapacité juridique.

Tout participant doit être **détenteur d'un compte Auchan Drive valide** et de la **carte de fidélité Waaoh!**

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux promotionnels.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation et l'impossibilité de revendiquer les gains.

ARTICLE 3 – Comment participer ?

Le jeu est annoncé sur le site AUCHAN DRIVE et dans les magasins AUCHAN participants indiqués en annexe du présent règlement.

L'accès au jeu est possible exclusivement par Internet via le site www.auchandrive.fr ou à partir de l'application mobile Auchan drive.

Pour participer au Jeu, il faut :

- se connecter sur le site Internet ou l'application mobile Auchan Drive
- posséder la carte de fidélité Waaoh ! de l'enseigne Auchan
- commander un panier de course avec au moins 3 produits logotypés « Drive win » ou « drive Win chance (+20, +50, +100) »,
- valider et payer sa commande soit en ligne, soit au retrait de sa commande.
- Retirer sa commande entre le mercredi 14 janvier 2015 à partir de 8H30 et le mardi 3 février 2015 jusqu'à 20H00

Le jeu est valable pour **toutes commandes retirées** entre le 14 janvier 2015 à partir de 08h30 jusqu'au 03 février 2015 à 20h00 (heures françaises).

Chaque retrait de commande sur cette période, respectant ces conditions entraîne la participation du client au tirage au sort quotidien, le jour du retrait de la commande.

L'achat et le retrait d'un produit « Drive win » équivaut, pour le client à une (1) participation au tirage au sort qui désignera le grand gagnant. Le client peut augmenter ses chances de gagner en achetant des produits « Drive win Chance ».

Il existe 3 niveaux de produits Drive Win Chance (+20, +50 et +100), en achetant ces produits, le client participant cumule le nombre de chances correspondant à ses achats.

Exemple si le client passe une commande avec un produit Drive Win Chance + 20, 2 produits Drive Win et un produit drive Win chance + 50 : cela équivaut à 72 chances pour lui de gagner au tirage au sort.

L'acceptation du présent règlement est obligatoire pour pouvoir participer.

Toute participation devra être loyale.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. S'il s'avère qu'un participant a été tiré au sort ou a apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels, le cas échéant, qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par l'Organisateur ou par le présent règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de l'Organisateur, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par l'Organisateur ou par des tiers.

Article 4 – Désignation des gagnants :

- Pour le gain des « 1000 paniers gagnants »

Il s'agit d'instantanés gagnants (jour et heure exacte) qui sont définis en amont de l'opération par Maître Maître Darras, Huissier de justice, au 36 Rue de l'Hôpital Militaire à 59044 Lille.

Pendant la période du jeu Drive Win, le premier client se présentant le jour de son retrait de commande à partir de l'heure définie et remplissant les conditions présentes dans l'article 3 dudit règlement, sera le gagnant du jour sur le drive concerné

Soixante-cinq (65) clients gagneront le montant de leur panier le mercredi 14/1/2015 sur l'ensemble des drive recredité sur leur compte fidélité Waaoh !

Entre le 15 Janvier 2015 et le 3 Février 2015, cinquante-cinq (55) clients par jours et sur l'ensemble des Drive gagneront le montant de leur panier crédité sur leur compte de fidélité.

.

Chaque Drive se verra au minimum attribuer un (1) gagnant sur la période totale du Jeu.

- Pour le gain de la voiture Nissan LEAF TEKNA

Tous les clients ayant passés et retirés leur commande sur la période du jeu et remplissant les conditions présentes dans l'article 3 dudit règlement, participent à un tirage au sort final qui interviendra le 9 Février 2015 pour désigner le gagnant de la voiture

Le tirage au sort sera réalisé le 9 février 2015 par Maître Maître Darras, Huissier de justice, au 36 Rue de l'Hôpital Militaire à 59044 Lille.

Un tirage au sort d'un suppléant sera effectué dans le même temps dans l'hypothèse où le gagnant ne répondrait pas aux conditions de participation au jeu définies par le présent règlement.

ARTICLE 5 – Dotations

Sont mis en jeu sur la durée totale du jeu :

- Le remboursement des 1000 paniers gagnants correspondant au montant de la commande retirée des clients gagnants. Montant recrédié sur le compte de fidélité WAAOH !
- une voiture Nissan Leaf Teckna au prix public indicatif : 37.165 € TTC au tarif Nissan applicable au 1^{er} novembre 2015.
(Option peinture métallisée, chargeur embarqué 6,6kW). Prix du véhicule et de ses options : 37 165 € TTC. Batterie incluse et installation d'une prise de recharge au domicile du gagnant par un électricien confirmé. Valeur estimée : 1000€ TTC. Pack mobilité HERTZ offert (jusqu'à 4 semaines de locations offerts chez HERTZ) d'une valeur estimée à 2500€ TTC. Soit une valeur totale de 40 500 € TTC.)

ARTICLE 6 – Annonce des résultats – Remise des lots

Les gagnants du remboursement du panier journalier seront avertis de leur gain au moment du retrait de leur commande. Chaque gagnant sera recrédié au moment du retrait de la valeur de son panier sur son compte de fidélité.

Le gagnant de la voiture, retirera son lot sur le Auchan Drive le plus proche de son domicile aux dates et horaires indiqués dans le courrier l'avertissant de l'attribution de sa dotation. Le gagnant sera prévenu par courrier postal recommandé avec accusé de réception. Si un gagnant ne se manifeste pas dans les trente (30) jours après l'envoi de ce courrier, il sera automatiquement considéré comme ayant renoncé à son lot et il n'y aura pas de nouveau gagnant du lot concerné. Le lot ne sera pas remis en jeu.

La voiture sera remise contre communication d'une pièce d'identité ou de tout autre document officiel (permis de conduire, passeport, titre de séjour...).

L'Organisateur n'est pas tenu de répondre aux demandes des participants (écrite, mail, fax ou téléphonique) concernant le mécanisme du jeu, l'interprétation ou l'application du présent règlement, le nom du gagnant, même après la clôture du jeu.

La dotation ne pourra en aucun cas être reprise ou échangée contre sa valeur en espèce ou contre toute autre dotation, ni transmise à des tiers.

La dotation ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte. Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de l'Organisateur en ce qui concerne la dotation notamment sa qualité ou toute conséquence engendrée par la possession d'une dotation.

L'Organisateur ne saura être tenu responsable pour tous les incidents/accidents pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation de la dotation.

La dotation retournée pour toute difficulté ne sera ni réattribuée ni renvoyée et restera la propriété de l'Organisateur. Le gagnant perd alors le bénéfice de sa dotation sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être engagée.

Article 7 – Cas de force majeure – réserve de prolongation

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

En cas de force majeure, des additifs ou des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront également communiqués à l'étude d'huissier en charge du dépôt du règlement.

ARTICLE 7 – Données personnelles

Pour participer au Jeu, les participants doivent obligatoirement avoir fourni certaines informations personnelles les concernant (numéro client Auchan drive). Ces informations seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique déclaré à la CNIL. Le traitement de ces données est nécessaire à la prise en compte de la participation des joueurs, à la détermination des gagnants et à l'attribution des dotations.

L'enregistrement des données des joueurs permet également à la Société Organisatrice de réaliser, ou faire réaliser via ses prestataires, toute étude ou analyse correspondante. En cochant les cases prévues à cet effet, les joueurs pourront :

- recevoir par voie électronique les offres et l'actualité des sociétés de marque Auchan ;
- recevoir par voie électronique les offres des partenaires d'Auchan.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux fichiers et aux libertés les participants disposent de droits d'opposition, d'accès et de suppression des données personnelles les concernant. Ce droit peut être exercé en écrivant à l'Organisateur à l'adresse suivante :

Auchan CSP Marketing – Jeu « Drive win »
200, rue de la Recherche
CS 10636
59656 Villeneuve d'Ascq CEDEX

Le joueur peut également s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Le(s) gagnant(s) autorise(ent) expressément et gracieusement l'Organisateur à utiliser à titre publicitaire, sur tout support, à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent jeu, en tant que tel son nom, sa voix, son image, sans restriction ni réserve et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur dotation pendant une période d'un (1) an à compter du 14 janvier 2015.

Cependant, si un participant ne souhaite pas l'utilisation de son nom, dans le cadre ci-dessus cité, il peut en demander l'interdiction par courrier recommandé, adressé à l'Organisateur, jusqu'au 16 février 2015, cachet de la poste faisant foi. L'utilisation éventuelle de l'image du participant avant réception de sa demande d'interdiction ne pourra être reprochée à l'Organisateur.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité. Toutes indications d'identité ou informations falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexactes entraînent l'élimination de la participation ou la restitution immédiate du lot.

ARTICLE 8 – Responsabilité

L'Organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

Si un des lots annoncés par l'Organisateur, pour des raisons indépendantes de sa volonté, ne pouvait être mis à disposition du/des gagnant(s), aucune contrepartie financière ou équivalent financier du /des gain(s) ne pourra être réclamé.

Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs adresses email ou plusieurs compte AUCHAN DRIVE ainsi que de jouer à partir d'un compte d'un tiers ou en usurpant l'identité d'un tiers.

L'Organisateur rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau de télécommunication et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via l'URL suivante www.auchandrive.fr

L'Organisateur ne sera pas responsable de tout dysfonctionnement du réseau « Internet » empêchant le bon déroulement du jeu notamment dû à des actes de malveillances externes. L'Organisateur ne saurait davantage être tenu responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site www.auchandrive.fr du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. L'Organisateur met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenu pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'emails erronés aux participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur leur site, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu ; des interruptions, des délais de transmissions des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique du joueur, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels ; de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur.

Plus particulièrement, l'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site www.auchandrive.fr et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

L'Organisateur pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues, sous quelque forme que ce soit. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

S'il était constaté un éventuel retard, des grèves ou faits perturbant l'acheminement des courriers postaux ou électroniques, ainsi qu'une perte desdits courriers, l'Organisateur ne sera pas tenu responsable des dites conséquences. Les éventuelles réclamations devront être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement.

L'Organisateur n'est pas responsable en cas :

- d'intervention malveillante,
- de destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à l'Organisateur,
- des difficultés entre les gagnants et leur banque
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à l'Organisateur, celui-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

La participation à ce Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

ARTICLE 9 – Remboursement des frais de participation

Le montant forfaitaire du remboursement par participation sera de 3 € correspondant aux frais de communication occasionnés pour s'inscrire au jeu et y participer (total équivalent à 10 minutes de connexion au prix de 0.03 euros par minute, coût d'une communication locale en heure pleine.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL, ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer aux jeux ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaires.

L'Organisateur ne sera pas responsable des frais engagés à l'occasion d'une participation non-valide.

ARTICLE 10 – Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé chez Maître Darras, Huissier de justice, au 36 Rue de l'Hôpital Militaire à 59044 Lille.

Les participants peuvent demander gratuitement le règlement complet du jeu par courrier à l'Organisateur. Le timbre sera remboursé selon le tarif lent en vigueur. Il ne sera accepté qu'un seul remboursement et qu'une seule demande par foyer (même nom, même adresse).

Ce règlement est également accessible via la page d'accueil du jeu sur le site www.auchandrive.fr et peut-être consulté en ligne et imprimé à tout moment à cette même adresse.

ARTICLE 11 Loi applicable et règlement des litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à

Centrale Auchan France
DRIVE - jeu "DRIVE WIN"
200 rue de la recherche
CS 10636
59656 Villeneuve d'ascq

et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un mois à compter de la clôture du Jeu.

ARTICLE 13

Dans l'hypothèse où une des dispositions du présent règlement s'avèrerait invalide ou inapplicable, la validité des dispositions restantes n'en sera pas affectée. Les parties remplaceront la disposition invalide ou inapplicable par une disposition valable à effet équivalent à la disposition originale.

Annexe 1 – Liste des AUCHAN DRIVE participants

Auchan Drive FACHES THUMESNIL
Auchan Drive LEERS
Auchan Drive DUNKERQUE
Auchan Drive ENGLOS
Auchan Drive RONCQ
Auchan Drive PETITE FORET
Auchan Drive ST OMER
Auchan Drive LE HAVRE
Auchan Drive CALAIS SALENGRO
Auchan Drive CALAIS BEAUMARAIS
Auchan Drive DURY
Auchan Drive BETHUNE
Auchan Drive CAMBRAI
Auchan Drive NOYELLES GODAULT
Auchan Drive BOULOGNE
Auchan Drive LOUVROIL
Auchan Drive ST QUENTIN
Auchan Drive VALENCIENNES
Auchan Drive MONTIVILLIERS
Auchan Drive DIEPPE
Auchan Drive CHERBOURG
Auchan Drive SOCX-BERGUES
Auchan Drive DOUAI
Auchan Drive VIRY NOUREUIL
Auchan Drive FOURNES EN WEPPE
Auchan Drive ARRAS
Auchan Drive LE MANS
Auchan Drive BORDEAUX LE LAC
Auchan Drive BOULIAC
Auchan Drive ANGOULEME
Auchan Drive SOYEAUX (relais angouleme)
Auchan Drive ST CYR
Auchan Drive BLOIS
Auchan Drive PERIGUEUX
Auchan Drive CHATEAUROUX
Auchan Drive BASSE GOULAIN
Auchan Drive POITIERS SUD
Auchan Drive Trignac ST NAZAIRE
Auchan Drive CHAMBRAY
Auchan Drive PAU
Auchan Drive COGNAC
Auchan Drive TARBES
Auchan Drive CHASSENEUIL
Auchan Drive AVRILLE
Auchan Drive PAU LESCAR
Auchan Drive TOURS NORD
Auchan Drive ST JEAN
Auchan Drive BIGANOS
Auchan Drive ST HERBLAIN
Auchan Drive LE PONTET
Auchan Drive DARDILLY
Auchan Drive VILLARS
Auchan Drive EPAGNY
Auchan Drive AUBAGNE
Auchan Drive MISTRAL 7 AVIGNON
Auchan Drive LYON PORTE DES ALPES

Auchan Drive NICE
Auchan Drive MONTAUBAN
Auchan Drive TOULOUSE
Auchan Drive MACON
Auchan Drive St loup MARSEILLE
Auchan Drive PERPIGNAN
Auchan Drive BRIVES CHARENSAC
Auchan Drive AUBIERE
Auchan Drive PEROLS
Auchan Drive CASTRES
Auchan Drive MARTIGUES
Auchan Drive BEZIERS
Auchan Drive ST GENIS CHAPONOST
Auchan Drive GRASSE
Auchan Drive VALENCE
Auchan Drive SETE
Auchan Drive CALUIRE
Auchan Drive LA SEYNE
Auchan Drive VELIZY
Auchan Drive PLAISIR
Auchan Drive MANTES
Auchan Drive BRETIGNY
Auchan Drive CERGY
Auchan Drive TAVERNY
Auchan Drive VILLEBON
Auchan Drive MONTGERON
Auchan Drive NOGENT SUR OISE
Auchan Drive ST MAXIMIN (relais nogent)
Auchan Drive BEAUVAIS
Auchan Drive VILLEPARISIS
Auchan Drive MELUN
Auchan Drive MAUREPAS
Auchan Drive TRAPPES
Auchan Drive OSNY
Auchan Drive NOYON
Auchan Drive VAUX LE PENIL
Auchan Drive ROISSY
Auchan Drive LAXOU
Auchan Drive MONT SAINT MARTIN
Auchan Drive SEMECOURT
Auchan Drive HautePierre STRASBOURG
Auchan Drive BELFORT
Auchan Drive TOMBLAINE
Auchan Drive SCHWEIGHOUSE

Extrait de règlement « Drive win »

Extrait de règlement : Jeu avec obligation d'achat valable du 14 janvier au 03 février 2015

La société AUCHAN FRANCE, société anonyme, dont le siège social est situé au 200, rue de la Recherche, CS 10636 Villeneuve d'Ascq 59656, au capital de 56 882 160 € - RCS Lille B 410 409 460 organise le mercredi 14 janvier 2015 de 8H30 au mardi 3 février 2015 20H00, un jeu avec obligation d'achat, intitulé «DRIVE WIN » accessible sur le site Internet www.auchandrive.fr et l'application mobile AuchanDrive.

Le Jeu est ouvert à toute personne majeure et ayant la capacité juridique.

Les participants pourront gagner :

-1000 paniers gagnants : soit remboursement du montant de la commande gagnante sur le compte de fidélité Waaoh par le biais « d'instantanés gagnants »

- Une voiture Nissan Leaf Tekna d'une valeur de 37 165 € TTC grâce à un tirage au sort final qui aura lieu le 9 février 2015 parmi l'ensemble des participations valides pendant toute la durée du jeu. Pour participer il suffit que le client possède la carte de fidélité, passe commande, la valide, la paye et la retire pendant la période de Jeu pour pouvoir participer (voir règlement complet).

Le règlement est déposé chez Maître Maître Darras, Huissier de justice, au 36 Rue de l'Hôpital Militaire à 59044 Lille. Les participants peuvent demander le règlement complet du jeu par courrier à l'Organisateur (timbre remboursé selon le tarif lent en vigueur). Un seul remboursement et une seule demande par foyer (même nom, même adresse).

Le règlement est également accessible via la page d'accueil du jeu sur le site www.auchandrive.fr et peut être consulté en ligne, ou à l'accueil du Auchan drive.

